



Fin du cauchemar pour les ex-salariés de Dia, qui n'étaient plus payés depuis juillet

P. Château, M. Golla, Le Figaro, le 13.10.2016

Les huit magasins Dia cédés en mai par Carrefour à la société Gastt Expansion ont été déclarés en liquidation judiciaire. Les 47 salariés qui n'étaient plus payés depuis début juillet vont pouvoir être licenciés.

Le tribunal de commerce de Paris a décidé jeudi la liquidation des huit magasins Dia cédés en mai par Carrefour à la société Gastt Expansion, mettant fin à une «galère» de trois mois pour les 47 salariés qui n'ont pas été payés depuis début juillet. «On est enfin libérés», se sont réjouis les salariés à la sortie de l'audience. Le tribunal «va liquider chacun des huit magasins», qui étaient juridiquement des filiales de la société Gastt Expansion, ont-ils indiqué à l'AFP.

La décision officielle devrait être rendue dans l'après-midi. Le tribunal devrait dire à ce moment si, outre les filiales, il se prononce pour la liquidation judiciaire de la société mère ou s'il poursuit sa période de redressement. «La décision officielle ne sera rendue que cet après-midi. Pour l'instant, nous pouvons dire que les huit sociétés-filles [incarénées par les huit magasins] devraient être placées en liquidation judiciaire. Le tribunal de commerce de Paris hésite encore sur la liquidation judiciaire de la société-mère [Pour rappel: Gastt Expansion], souligne Florence Rebut-Delanoë, avocate des salariés. Pour les salariés, un processus de licenciement doit être enclenché.

Chaque salarié devrait être contacté par Carrefour, qui s'est engagé sur ce dossier, dès cet après-midi. Deux possibilités s'ouvriront alors: soit il accepte d'être reclassé, soit il est licencié [Procédure qu'il lui permettra de postuler ailleurs et de toucher le chômage], ajoute le conseil.

«Soulagement» des salariés

Parmi les salariés, tenus jusqu'à présent par le contrat de travail les liant à Gastt et qui ne pouvaient pas accepter un poste ailleurs, l'heure était au «soulagement», a témoigné Hamid Benhafoun, qui était adjoint dans un magasin du XVIII^e arrondissement de Paris depuis presque 14 ans. «On est libres», a renchéri Patrice Prost, de Belley dans l'Ain, tandis que Caroline Roseuw, venue de Lille, voyait «enfin le bout du tunnel».

La société, placée en redressement judiciaire le 15 septembre, n'a jamais ouvert les huit magasins situés à Marseille, Lyon, Paris et dans le Nord. Après avoir reçu avec retard début juillet leur paie de juin, les 47 salariés n'ont ensuite plus rien reçu. Ils attendaient jeudi les premiers versements de l'AGS, le régime de garantie des salaires.

De fait, les salariés n'ont toujours pas perçu la partie de leurs salaires pris en charge par l'AGS (le régime de garantie des salaires), affirme Carole Desiano, du syndicat Force ouvrière. Elle soutient que c'est «inadmissible». «Dès le départ, c'était flou, pas professionnel», a observé Hamid Benhafoun.

Engagée à leurs côtés, la FGTA-FO, première organisation syndicale dans la grande distribution, avait demandé en août à Carrefour de les reprendre. L'enseigne a promis la semaine dernière de «proposer un emploi» à «tout salarié qui en fera la demande à l'issue de la procédure».

L'Autorité de la Concurrence assure suivre de «très très près le dossier», et ne s'opposera pas à un éventuel retour temporaire des magasins dans le giron de Carrefour. Elle dit attendre le détail de la décision de justice.

Carrefour «va nous appeler un par un pour nous proposer un poste et chacun choisira ce qu'il voudra» en fonction de ses projets, a expliqué Caroline Roseuw. Soit une reprise de contrat par Carrefour, soit un licenciement économique.

Après le rachat des quelque 800 magasins de l'espagnol Dia en novembre 2014, Carrefour s'est vu imposer par l'Autorité de la concurrence d'en céder 56 pour cause de position dominante dans certaines

zones. C'est dans ce cadre que l'enseigne en avait vendu huit à Gastt. Adam Kuzmicz, patron de Gastt Expansion, n'a pas souhaité s'exprimer. □
